

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prononcé de sentence de Jean-Philippe Mailhot

Montréal, le 17 mars 2016 – C'est le 21 mars prochain que Jean-Philippe Mailhot recevra sa sentence plus de 12 ans après avoir assassiné sa conjointe Ana-Maria Salinas, une jeune chilienne de 26 ans qu'il avait rencontré sur le web et épousé deux mois avant le drame. **L'AFPAD sera présente au Palais de justice de Montréal le lundi 21 mars en soutien à la famille d'Ana-Maria Salinas.**

Malgré qu'il ait commis le plus grave des crimes, Jean-Philippe Mailhot a pu bénéficier de beaucoup de liberté, ce qui ajoute au sentiment d'injustice de la famille de la victime Ana-Maria Salinas, dont la mère Mme Gunn Norbakk se déplacera de la Norvège pour lire son témoignage et entendre la sentence ce lundi 21 mars 2016.

Le drame est survenu le 13 octobre 2004 et c'est Jean-Philippe Mailhot lui-même qui avait composé le 911 en mentionnant avoir retrouvé sa femme morte dans la maison et couverte de multiples blessures. Il disait que sa femme avait été attaquée par un agresseur entré dans la maison en son absence. Les policiers n'avaient pas cru la mise en scène et Mailhot fut arrêté. Ce dernier changea sa version du drame pour ensuite avouer qu'il avait poignardé son épouse plusieurs fois dans le but de l'aider à abréger ses souffrances, car cette dernière se serait elle-même blessée au cou.

Mailhot a été arrêté en octobre 2004 et relâché 4 mois plus tard. En juin 2008, il a été reconnu coupable de meurtre au deuxième degré et après un appel du verdict, il fut remis en liberté 2 mois plus tard. En mai 2012, la Cour d'appel rejeta l'appel du verdict et il retourna en prison. Le 28 mars 2013, la Cour suprême du Canada ordonna un nouveau procès et Mailhot fut de nouveau en liberté en avril 2013 en attendant son procès. Or, le procès n'aura pas lieu car il a plaidé coupable à une accusation réduite d'homicide involontaire. L'accusation est donc passée de meurtre au 2e degré à l'homicide involontaire.

De son côté, l'AFPAD tient à souligner le courage indéfectible de la mère d'Ana-Maria Salinas et de sa famille. Nous souhaitons que la justice soit rendue dans ce dossier afin que la famille arrive à amorcer son vrai deuil. Par solidarité envers la mère de la victime, Madame Gunn Norbakk, l'AFPAD sera présente au Palais de Justice de Montréal lundi prochain et représentée par Nancy Roy, directrice générale, et Cristelle Sary, vice-présidente du conseil d'administration.

À propos de l'AFPAD

Depuis sa fondation il y a plus de dix ans, l'AFPAD représente plusieurs centaines de familles au Québec et entend poursuivre sa mission par le développement de nouveaux services et d'outils permettant ainsi à ces familles de briser l'isolement et de développer entre elles un lien de solidarité.

- 30 -

Pour plus d'information et pour rejoindre les représentantes de l'AFPAD :

Nancy Roy, directrice générale (cellulaire : 514 436-1577 et courriel : nancyroy@afpad.ca)

Cristelle Sary, vice-présidente (cellulaire : 514 554- 7397)

Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD)

Téléphone de l'administration : 514 396-7389

Courriel de l'administration : administration@afpad.ca